



# Assemblée générale

Vingt-troisième session

## Première Commission

**23**<sup>e</sup> séance

Mardi 29 octobre 2002, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Kiwanuka ..... (Ouganda)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### Points 57, 58 et 60 à 73 de l'ordre du jour (*suite*)

#### Décision sur tous les projets de résolution soumis au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais solliciter l'indulgence de la Commission afin de pouvoir suspendre la séance pendant 30 minutes en vue de tenir d'autres consultations.

*La séance, suspendue à 10 h 10, est reprise à 10 h 45.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je me suis acharné à présenter à la Commission, sur la base d'un consensus large, le projet de résolution de la présidence. Hier, dans l'après-midi, deux délégations ont présenté des amendements et se sont consultées sur ces amendements, qui ont été distribués sous la cote A/C.1/57/L.60. Il ressort manifestement que ces amendements seraient inacceptables à une large majorité de la Commission.

En dépit de mes efforts sincères, il ne semble pas possible de parvenir à un consensus. J'informe donc la Commission que je retire le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/57/L.26/Rev.3, « Désarmement, non-prolifération et paix et sécurité internationales ». La présidence retire son projet de résolution en raison de l'absence de consensus.

Comme je l'ai déclaré lors des séances antérieures, et conformément au programme de travail et au calendrier de la Commission, la Première Commission entamera maintenant la quatrième phase de ses travaux, débat général, examen et décision relatifs aux projets de résolution soumis au titre du point 59, « Question de l'Antarctique », le mercredi 30 octobre.

J'invite une fois encore les délégations qui souhaitent participer au débat général à inscrire leurs noms sur la liste des orateurs dès que possible afin de permettre à la Commission d'utiliser de façon optimale les installations de conférence. Je rappelle à la Commission que la date limite pour le dépôt des projets de résolution soumis au titre du point 59 de l'ordre du jour a été fixée à demain midi. Les délégations qui souhaitent présenter des projets de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour devraient le faire dès que possible, munies de la disquette, afin de permettre au Secrétariat de les publier en tant que documents officiels de la Commission.

Je crois comprendre que la délégation cubaine a demandé à prendre la parole.

**M. Benítez Versón** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Le projet de résolution A/C.1/57/L.26/Rev.3, intitulé « Désarmement, non-prolifération et paix et sécurité internationales », a connu une période difficile et parfois confuse depuis que de nombreuses délégations

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



ont appris – pour la première fois alors qu'elle avait déjà été publiée officiellement – que la présidence entendait présenter un projet de résolution. Certains estiment que cet exercice aurait pu suivre un chemin moins tortueux si un processus ouvert et transparent de consultations s'était engagé dès le début.

Dans tous les cas, le fait est que, bien que l'on nous ait présenté quatre versions du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/57/L.26, nous n'avons pas été en mesure de parvenir à un consensus.

Cuba déplore que la Commission n'ait pas réussi à adopter le texte du Président. Notre délégation, comme bien d'autres, n'aurait eu aucun mal à appuyer la première version révisée du projet de résolution, qui a été publiée le 18 octobre 2002. Les membres se souviendront que cette version révisée ne mentionnait pas une seule fois le multilatéralisme, contrairement au texte initial.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés ont, en accord avec le Président de la Commission, clairement montré les graves problèmes que pose toute mention du multilatéralisme. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des délégations du Mouvement des pays non alignés a salué la décision du Président de ne pas insister sur ces mentions.

Malheureusement, pour une raison inconnue, les deuxième et troisième versions révisées du projet de résolution faisaient à nouveau mention du multilatéralisme, alors que les préoccupations du Mouvement des pays non alignés à cet égard étaient bien connues. Je voudrais m'arrêter un instant sur ce point, car ma délégation juge important d'expliquer clairement sa position pour éviter tout malentendu.

Si Cuba, ainsi que toutes les délégations du Mouvement des pays non alignés, a exposé ses vues au Président afin de montrer l'utilité de ne pas faire mention du multilatéralisme dans le projet de résolution, ce n'est pas parce que – comme certains ont essayé d'insinuer – mon pays cherchait à donner un tour particulier à une question qui relève de notre intérêt à tous. Au contraire, nous avons demandé au Président d'éviter ces mentions simplement parce que les consultations sur le projet de résolution A/C.1/57/L.10, soumis au nom des membres du Mouvement des pays non alignés, ont fait clairement apparaître des divergences d'opinion notables, montrant ainsi qu'il serait très difficile de parvenir à un consensus.

Pour le Mouvement des pays non alignés, compte tenu de la situation internationale actuelle, il était absolument capital que la Première Commission adopte cette année, à propos du multilatéralisme, une résolution qui couvre de nombreux aspects et qui ne laisse aucune ambiguïté. Pour les autres délégations, malheureusement, cela n'était pas une priorité, ce qu'elles ont clairement montré en votant contre le projet de résolution A/C.1/57/L.10 ou en s'abstenant dans le vote.

Même si nous espérons que cette situation parviendra finalement à évoluer et qu'un consensus sur le multilatéralisme pourra être obtenu l'an prochain, il apparaît, à l'issue de ce long processus de consultation, qu'aucune des conditions préalables de base n'est réunie pour aboutir à un consensus dans ce domaine. Dans ces circonstances, il est évident que la moindre référence au multilatéralisme dans le projet de résolution du Président ne fait que poser un obstacle supplémentaire sur la voie du consensus.

Nous rappelons que nous voulions éviter toute mention de la question du multilatéralisme, car, ainsi, nous aurions pu garantir le consensus que requiert un texte du Président. Cependant, dans la mesure où des références à cette question ont été réintroduites dans les deuxième et troisième versions révisées, ma délégation n'a pas eu d'autre choix que de présenter officiellement ses amendements – sachant que nous nous sommes retenus de le faire jusqu'à la dernière minute.

Cuba et d'autres délégations pensent que le thème du multilatéralisme est clairement traité de façon inadéquate au paragraphe 3 du projet de résolution A/C.1/57/L.26/Rev.3 et que le langage utilisé ne satisfait pas aux normes minimales de la Première Commission en la matière.

Le libellé des amendements présentés par Cuba et l'Iran s'inscrit dans la ligne des paragraphes 1 et 2 du projet de résolution intitulé « Coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération », qui a été adopté par la Commission, vendredi, à une vaste majorité.

Ma délégation déplore sincèrement la décision du Président de retirer le projet de résolution. Cuba réaffirme qu'elle est entièrement disposée à poursuivre les consultations sur le sujet aussi longtemps que nécessaire, pour peu que l'on débouche sur un

consensus. Nous sommes d'avis qu'il existe une chance réelle d'atteindre cet objectif.

Monsieur le Président, nous pensons que les efforts que vous déployez depuis plusieurs semaines ne devraient pas être gaspillés. Aussi, ma délégation se met à votre entière disposition pour poursuivre ces efforts si tel est votre souhait.

**M. Baiedi Nejad** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Les efforts consentis par le Président pour faire écho aux vues et aux sentiments de la Commission prise dans son ensemble nous offrent à nous tous l'occasion exceptionnelle de combler les fossés qui nous séparent et de trouver une base pour consolider nos efforts en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

Dans le cadre de la Première Commission, les efforts du Président pour traduire ce que ressentent les membres de la Commission à l'égard des événements tragiques du 11 septembre se sont, d'une certaine manière, avérés cruciaux et déterminants. En effet, le projet de résolution que le Président a présenté l'an dernier découlait d'une demande faite par les États membres, indépendamment des regroupements ou associations politiques.

Aucun État Membre ou groupe d'États n'a été jugé à même de traduire l'horreur et la tristesse ressenties par toute la communauté internationale vis-à-vis des événements du 11 septembre. Afin d'exprimer ces sentiments par des mots, il fallait dépasser les considérations politiques. C'est pourquoi toutes les délégations ont accueilli avec grand intérêt le projet de résolution du Président.

Certains faits survenus depuis l'an dernier pourraient se retrouver, cette année, à l'ordre du jour de la Première Commission, dans le cadre des trois nouveaux projets de résolution soumis à la Commission : « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération », « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive » et le projet de résolution sur le renforcement du respect des traités relatifs au désarmement et à la non-prolifération.

Dès le début des débats, il était relativement évident que la voie vers la finalisation de ces trois projets de résolution était semée d'importants obstacles. Certaines délégations, pessimistes, pensaient

que les efforts visant à parachever le projet s'avèreraient stériles.

C'est là que le projet du Président aurait pu intervenir. On pensait qu'en abordant les trois principaux volets du multilatéralisme, le terrorisme, ainsi que le non-respect et l'universalité, la Commission parviendrait à éviter une situation de chaos et à définir un cadre plus général qui permettrait de maintenir ces questions fondamentales dans l'ordre du jour pour qu'elles continuent d'être examinées.

Mais au bout de trois semaines environ, la situation a évolué dans une autre direction. Les auteurs des trois projets de résolution ont réussi à y mettre la touche finale, et les trois textes ont été adoptés par la Commission. La situation a évolué de telle manière, qu'à ce stade, il ne reste guère de place pour un projet de texte présenté par le Président.

Le projet de résolution A/C.1/57/L.26/Rev.3 suscite également d'autres préoccupations. Tout d'abord, il n'est pas très bien ciblé. Le titre du projet, « Désarmement, non-prolifération et paix et sécurité internationales », est trop général – il pourrait s'appliquer à n'importe quel projet de résolution de la Commission. Deuxièmement, s'agissant de la référence faite à l'adoption de traités sur le désarmement et la non-prolifération, nous savons qu'à ce stade il sera très difficile de parvenir à un libellé acceptable par tous sur ce sujet. Troisièmement, pour ce qui est du multilatéralisme, il est aussi difficile, à ce stade, de s'accorder sur une formulation ralliant le consensus.

Je crois qu'il serait quelque peu erroné et simpliste de tenter de blâmer l'amendement figurant dans le document A/C.1/57/L.60 de cette absence de consensus. J'aimerais d'ailleurs clarifier la situation concernant cet amendement présenté par ma délégation et celle de Cuba et contenu dans le document. Il n'y a pas eu assez de transparence ni de consultations ouvertes à tous sur les différentes versions du projet préparées par le Président. Nous n'avons pas soumis cet amendement dans l'intention qu'il donne lieu à un vote; nous l'avons présenté uniquement comme moyen d'exprimer notre position de manière ouverte et transparente. Nous ne l'avons nullement fait pour remettre en question les efforts déployés par le Président s'agissant du texte. Nous étions, en effet, pleinement conscients que le projet de texte du Président ne pouvait être adopté que par consensus et

que si le consensus était réalisé alors il y aurait un texte du Président.

Il est clair pour nous tous que, nonobstant notre amendement, les principaux groupes politiques ont clairement indiqué qu'il n'y avait pas de consensus sur le texte A/C.1/57/L.26/Rev.3. Cette absence de consensus ne se limite pas seulement à certains membres ou groupes politiques. Les divergences sont profondes s'agissant du projet de résolution L.26/Rev.3. Si vous estimez, Monsieur le Président, qu'il est toujours possible de tenir des consultations sur un texte modifié – qui constituerait la quatrième version –, ma délégation compte alors que ces consultations seront ouvertes à tous afin de parvenir à cette solution. Toutefois, et comme je l'ai déjà dit, je pense que les questions abordées sont très délicates, et que si le temps nous le permet, nous devrions agir promptement et nous consulter les uns les autres.

Je tiens à préciser que, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, le texte A/C.1/57/L.26/Rev.3 ne rallie pas le consensus mais que cette situation n'est pas imputable à l'amendement présenté dans le document A/C.1/57/L.60. À ce stade, il serait extrêmement difficile de régler rapidement les questions fondamentales qu'il aborde.

**Mme Kumar** (Inde) (*parle en anglais*) : Ma délégation aimerait, au stade ultime des travaux de la Première Commission, vous féliciter très brièvement, Monsieur le Président, de la manière avec laquelle vous avez mené à bien les travaux de la Commission. Vos directives nous ont permis à tous de nous efforcer davantage de mieux coopérer afin d'atteindre nos objectifs communs, ce qui a permis à la présente session de produire un certain nombre de projets de résolution sur des questions urgentes. Ma délégation tient à vous remercier en particulier pour la souplesse dont vous avez fait preuve vis-à-vis des différents groupes qui composent la Commission, une souplesse qui a été au coeur de la réussite de nos travaux.

**M. Bar** (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais transmettre le même message que ma collègue indienne. Toutefois, comme je ne saurais le faire avec autant d'éloquence qu'elle, je me contenterai simplement de vous dire « merci », Monsieur le Président.

**M. Nielsen** (Danemark) (*parle en anglais*) : Avant que ne s'achèvent cette année les travaux de la Première Commission chargée des affaires du

désarmement, je voudrais dire quelques mots au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein souscrivent à cette déclaration.

Je voudrais, tout d'abord, vous exprimer, Monsieur le Président, nos sincères félicitations pour la manière dont vous avez conduit nos travaux. Les choses n'ont pas toujours été faciles, mais vous avez tout au long de nos délibérations fait preuve à la fois d'une grande détermination et d'un grand calme, assortis d'une politesse exquise. Vous avez ainsi conquis notre respect. Et nous vous remercions de l'excellence de votre travail.

De même, je voudrais exprimer nos remerciements à l'ensemble des fonctionnaires du Secrétariat qui ont travaillé d'arrache-pied pour aider toutes les délégations durant la présente session. Nous remercions tout particulièrement M. Sattar, le Secrétaire de la Commission, qui, une fois de plus, a rendu des services précieux et donné des conseils précieux à chacun d'entre nous. Nous le remercions d'avoir tant contribué au déroulement sans heurts de nos travaux.

Comme à l'habitude, les interprètes et les traducteurs ont effectué un travail remarquable, et nous leur adressons nos plus sincères remerciements. Nous sommes également très reconnaissants à tous les fonctionnaires chargés des services de conférence, qui sont indispensables au succès de nos semaines de travail.

Pour terminer, je voudrais transmettre aux délégations nos remerciements pour l'atmosphère et l'esprit de coopération qui ont prévalu entre nous cette année, tout comme l'an passé. Nous espérons que cet esprit se maintiendra à l'avenir.

**M. Westdal** (Canada) (*parle en anglais*) : La délégation canadienne ne pense pas qu'il soit nécessaire d'avoir un projet de résolution de la Présidence à chaque session, et nous ne croyons pas qu'un précédent ait été ainsi créé dans un sens ou dans l'autre. Compte tenu des circonstances, toutefois, et au vu des efforts qui ont été déployés ces dernières

semaines, nous regrettons, Monsieur le Président, que vous ayez dû conclure qu'il vous fallait retirer votre projet de résolution. Bien entendu, les commentaires ne manqueront pas quant au processus que vous avez conduit. L'on dit toujours que le succès a de nombreux parents mais que l'échec est, lui, orphelin. Mais je pense que les observations sur le processus de négociations ne devraient pas faire abstraction du fait qu'il existe des divergences de vues fondamentales au sein de notre groupe et que vous vous efforciez en fait de réaliser quelque-chose de difficile : la quadrature du cercle.

Je voudrais indiquer officiellement, néanmoins, que le Canada, à l'instar de nombreuses autres délégations, aurait été disposé à appuyer la deuxième version du projet de résolution, parue sous la cote A/C.1/57/L.26/Rev.2. Nous apprécions en effet son adhésion au multilatéralisme et son appel au renforcement des traités. Si nous avons regretté en revanche qu'elle ne fasse plus mention de l'universalisation, à la différence de la première version, contenue dans le document L.26/Rev.1, nous étions toutefois heureux de voir le texte mettre l'accent sur le respect et contenir des références positives et encourageantes à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement. En vérité, je ne suis pas pleinement convaincu qu'un consensus était nécessairement impossible sur le L.26/Rev.2. Nombreuses étaient, certes, les délégations à avoir des réserves sur plusieurs aspects du texte; et le Canada comptait parmi elles. Mais dans l'intérêt de l'ensemble du groupe, nous aurions été disposés à accepter un compromis et, dans ce contexte, nous pensons que de nombreuses autres délégations auraient été disposées à faire de même.

S'agissant des nouvelles révisions proposées, je voudrais simplement résumer ce que j'ai dit en expliquant les raisons de l'abstention du Canada dans le vote sur le projet A/C.1/57/L.10. Si nous avons tous convenu, comme l'an dernier, que le multilatéralisme était un principe central de notre travail, nous n'acceptons pas que la formulation sous-entende qu'il est *le* principe central, le seul moyen fondamental.

Cela étant dit, je tiens à joindre ma voix à celle de ceux qui ont loué votre travail, Monsieur le Président. Nous vous remercions des nobles desseins et des principes dont vous avez fait preuve dans votre travail tout au long de la présente session. Nous savons

que vous avez agi, depuis le début, pour notre plus grand bien à tous.

**Mme Notutela** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés et des observateurs, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir mené à bien les travaux de la Première Commission et d'avoir déployé tant d'efforts pour essayer de parvenir à un texte de consensus. Je remercie également les membres du Bureau et le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, et les fonctionnaires du Département des affaires de désarmement pour l'aide qu'ils ont apportée aux délégations pendant la présente session de la Commission. Enfin, je voudrais remercier les interprètes et traducteurs des services de conférence, qui ont apporté une contribution essentielle au bon fonctionnement des travaux de la Commission.

**M. Ahmad** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je prends simplement la parole pour me joindre à tous ceux qui ont exprimé leur admiration face à la façon remarquable dont vous avez, Monsieur le Président, conduit les travaux de la Commission. Citons, entre autres qualités qui ont caractérisé votre présidence, le courage extraordinaire avec lequel vous avez mené nos travaux. En ce qui me concerne personnellement, toute cette période a été un apprentissage, puisque c'était la première fois que je travaillais à l'Assemblée générale, et je vous suis redevable, ainsi qu'aux autres délégués, de ce que j'ai appris durant cette session. Je vous en remercie, ainsi que le Secrétariat et mes collègues délégués.

**M. Osei** (Ghana) (*parle en anglais*) : En tant que délégué du Ghana, je ne peux que me joindre au consensus élogieux qu'a provoqué votre excellent travail, Monsieur le Président. Nous savons et nous convenons tous que le désarmement est un processus de longue haleine. Votre travail à la présidence de la Première Commission à la cinquante-septième session a fait partie de ce processus. Chaque étape de ce processus fait fond sur ce qui a été fait les années précédentes en vue de notre objectif final.

Nous savons tous que la tête qui porte la couronne ne repose pas facilement. Nous savons que votre lot, Monsieur le Président, n'était pas facile. Pour citer un proverbe ghanéen, on ne voit pas le singe transpirer parce qu'on ne voit que les poils qui recouvrent son corps. Je veux dire par là que nous vous avons toujours vu imperturbable et olympien, ce que je

salue. Lorsque les délégués, dans un moment d'incertitude, se tournent vers le Président et voient ce calme imperturbable, ils sont rassurés sur le capitaine et sur la direction qu'il fait prendre à nos affaires. Lorsqu'on sait que celui qui tient le gouvernail sait où il va, on est tranquilisé. Je tiens à vous féliciter de ce flegme et de tout le travail que vous avez fait pour mener à bien nos délibérations. Nous vous souhaitons pleins succès dans vos entreprises.

**M. Al-Kulaib** (Koweït) (*parle en arabe*) : Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies membres du Groupe arabe, je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, tous nos remerciements pour les efforts que vous avez consentis afin de faire aboutir les travaux de la Commission et d'oeuvrer à des résolutions en faveur de la paix et de la sécurité internationales, consacrées à l'élimination des armes de destruction massive. Je tiens également à saluer les efforts déployés par le Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala, par le Secrétariat, le Bureau et les interprètes, grâce auxquels les travaux de la Commission ont pu être menés à bien.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je suis touché de tous ces témoignages de votre part. Merci beaucoup. Avant de clore la séance, je voudrais faire les observations suivantes.

On a parlé de manque de transparence. Il s'agit d'une « inexactitude terminologique », pour employer l'expression utilisée par le regretté Winston Churchill, quand il ne pouvait dire aux députés du Parlement qu'ils mentaient.

J'ai procédé à des consultations nombreuses avec les dirigeants du Mouvement des pays non alignés et avec mes collègues, les Représentants permanents siégeant ici à New York, en leur qualité de chefs de délégations. Jusqu'à 9 h 30-9 h 45, j'étais au téléphone avec le Représentant permanent de Cuba. Hier soir, j'ai passé 45 minutes au téléphone avec le Représentant permanent de l'Iran. Hier après-midi, j'ai rencontré les dirigeants du Mouvement des pays non alignés et ce matin, j'ai eu un entretien avec les mêmes dirigeants. Il n'est donc pas exact de parler de manque de transparence.

De fait, j'en ai eu la tentation, car, comme l'a dit la délégation canadienne, le projet A/C.1/57/L.26/Rev.2 bénéficiait d'un soutien écrasant. Plusieurs options s'offraient à moi, comme de retirer le texte L.26/Rev.3 et demander à la Commission de m'autoriser à présenter L.26/Rev.2. En ma qualité de Président de cette Commission, je devais, comme doit le faire tout président, peser et essayer de synthétiser ce qui ressortait comme les questions principales de notre débat. Je n'ai pas partagé l'avis de ceux qui auraient voulu qu'une délégation détienne la propriété exclusive d'une idée si universellement partagée – autrement dit, des délégations pour lesquelles le texte de la présidence n'aurait pas dû contenir la moindre référence au multilatéralisme.

La présidence avait tenté de refléter cet aspect dans la mesure du possible. Indépendamment du Groupe auquel le Président appartient, une fois que la Commission élit le Président, celui-ci doit assumer ses responsabilités afin que nous puissions servir l'ensemble de la communauté. Et donc le fait d'avoir réintroduit le multilatéralisme dans le document en question était dicté partiellement par ma conviction et résultait partiellement de consultations intenses. Lorsque des amendements ont à nouveau été présentés ce matin, des options m'ont été présentées par un des collègues avec lesquels j'en ai parlé. L'on m'a dit que je devais soit retirer le paragraphe 3, soit il devait contenir certains mots.

Je savais que ce que l'on me demandait ne passerait pas et il était devenu très clair que ces amendements étaient venus si tard que l'intention était probablement de ne pas recueillir un consensus. Je n'ai pas jugé politique de la part de la présidence de s'engager dans un contentieux très complexe dont un texte de la présidence ne doit pas faire l'objet.

Demain matin, j'aurai l'occasion dans mes conclusions de remercier tout un chacun. C'est à présent mon devoir de clore la troisième phase de nos travaux – prise de décisions sur tous les projets de résolution et de décision soumis au titre des points 57, 58 et 60 à 73 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 11 h 15*